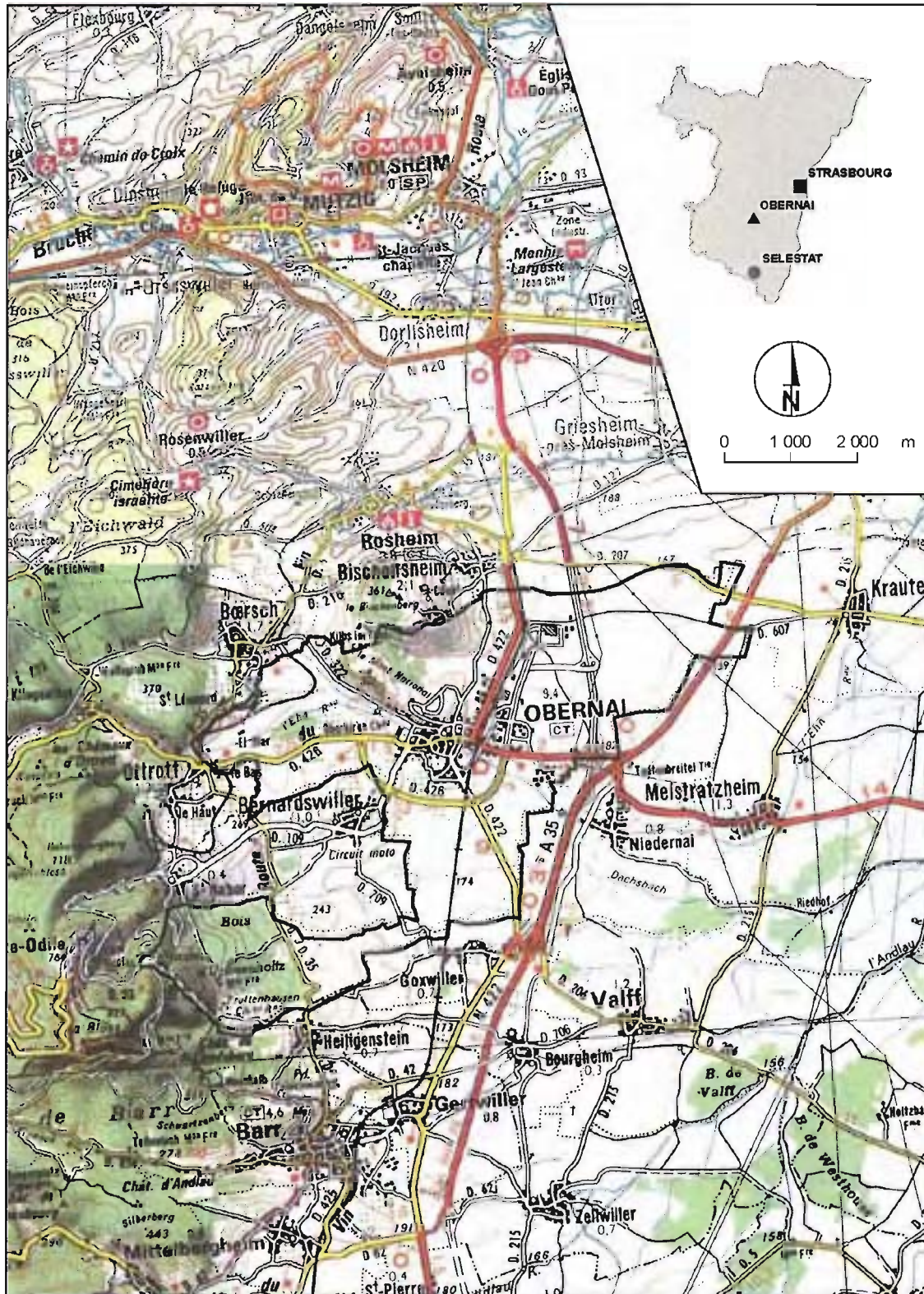


Partie I

Etat initial du site et de l'environnement

Situation géographique



Sources : SCAN 100 © IGN France 1997 BD-CARTO © IGN France 1996 - Réalisation : ADAUHR/TD/EP - Décembre 2004

I. Situation dans le territoire

La ville d'Obernai regroupe 11 300 habitants (estimation INSEE, 2004) et bénéficie d'une position géographique privilégiée, à 25 kilomètres au Sud-Ouest de Strasbourg, au pied des collines vosgiennes et au contact de la plaine agricole. La ville, établie au débouché de la vallée de l'Ehn, est adossée au Mont National et au Bischenberg. Son ban communal s'étend sur 2578 hectares, allant du village d'Ottrott, à l'Ouest, jusqu'à l'A35 (Voie Rapide du Piémont des Vosges VRPV) à l'Est. Il englobe le Mont National et une partie du Bischenberg, et s'étend au Sud-Ouest jusqu'au bois d'Urlosenholz, contournant par l'Est et le Sud le territoire de Bernardswiller (autrefois partie intégrante d'Obernai).

La ville se trouve dans la zone d'influence de Strasbourg et de sa communauté urbaine, métropole d'importance au niveau national et européen, mais surtout pôle structurant du Nord de l'Alsace, notamment en terme d'emplois et de services. Enfin, l'aéroport international de Strasbourg-Entzheim est situé à seulement 18 kilomètres au Nord-Est du territoire.

➤ **Tourisme :**

Obernai est un haut lieu du tourisme alsacien. Située au point de convergence des trois grandes régions d'Alsace : le vignoble et sa route des vins, les Vosges et la grande plaine agricole ; elle est directement desservie par les principaux axes autoroutiers. Contournée au Nord-Est par L'Ehn, la vieille ville qui dispose d'un important patrimoine architectural s'épanouit dans un paysage vallonné des plus bucoliques. Point de départ idéal vers le Mont Sainte-Odile, ses différents atouts font d'Obernai la seconde ville touristique du Bas-Rhin après Strasbourg. Assumant cette vocation touristique, la ville propose un vaste panel de structures d'hébergement et jouit d'une bonne réputation gastronomique.

➤ **Economie :**

Au tournant des années cinquante, Obernai a su créer les conditions nécessaires à l'implantation d'industries nouvelles. Forte d'un tissu économique particulièrement dense grâce à la présence de grandes entreprises telles que Kronenbourg, Hager, Triumph, Supra et Stoeffler... mais grâce aussi à celles de nombreuses PME-PMI, le bassin d'emplois d'Obernai est l'un des plus importants du Bas-Rhin avec près de 7800 emplois offerts (INSEE, RGP 1999).

➤ **Territoire administratif :**

La commune d'Obernai compte, au recensement de 1999, une population de 10471 habitants. D'un point de vue administratif, la ville fait partie de l'arrondissement de Sélestat-Erstein et elle est le chef-lieu du canton regroupant, au dernier recensement de 1999, 19983 habitants répartis sur 10 communes : Bernardswiller, Bourgheim, Goxwiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai, Obernai, Valff et Zellwiller.

➤ **Intercommunalité :**

Obernai fait également partie d'un regroupement de communes récent : la Communauté de Communes (CdC) du Pays de Sainte-Odile fondée le 1^{er} janvier 1999. Elle englobe les communes de Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim et Niedernai.

Afin de répondre à la pression foncière due à leur position dans le grand-Ouest strasbourgeois, quatre Communautés de Communes se sont rassemblées, formant le Syndicat Mixte du Piémont des Vosges. Il comprend les Communautés de Communes de Berstein et de l'Ungersberg, du canton de Rosheim, du Pays de Sainte-Odile et celle du Piémont de Barr (complément d'information en page 12).

Territoire du SCOT du Piémont des Vosges



Source : ADAUHR

Au niveau de la gestion de l'assainissement :

- la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a la compétence assainissement concernant la collecte des eaux usées ;
- le SIVOM du Bassin de l'Ehn a la compétence transport et traitement des eaux usées.

2. Milieu naturel et paysage

2.1. Territoire et paysage

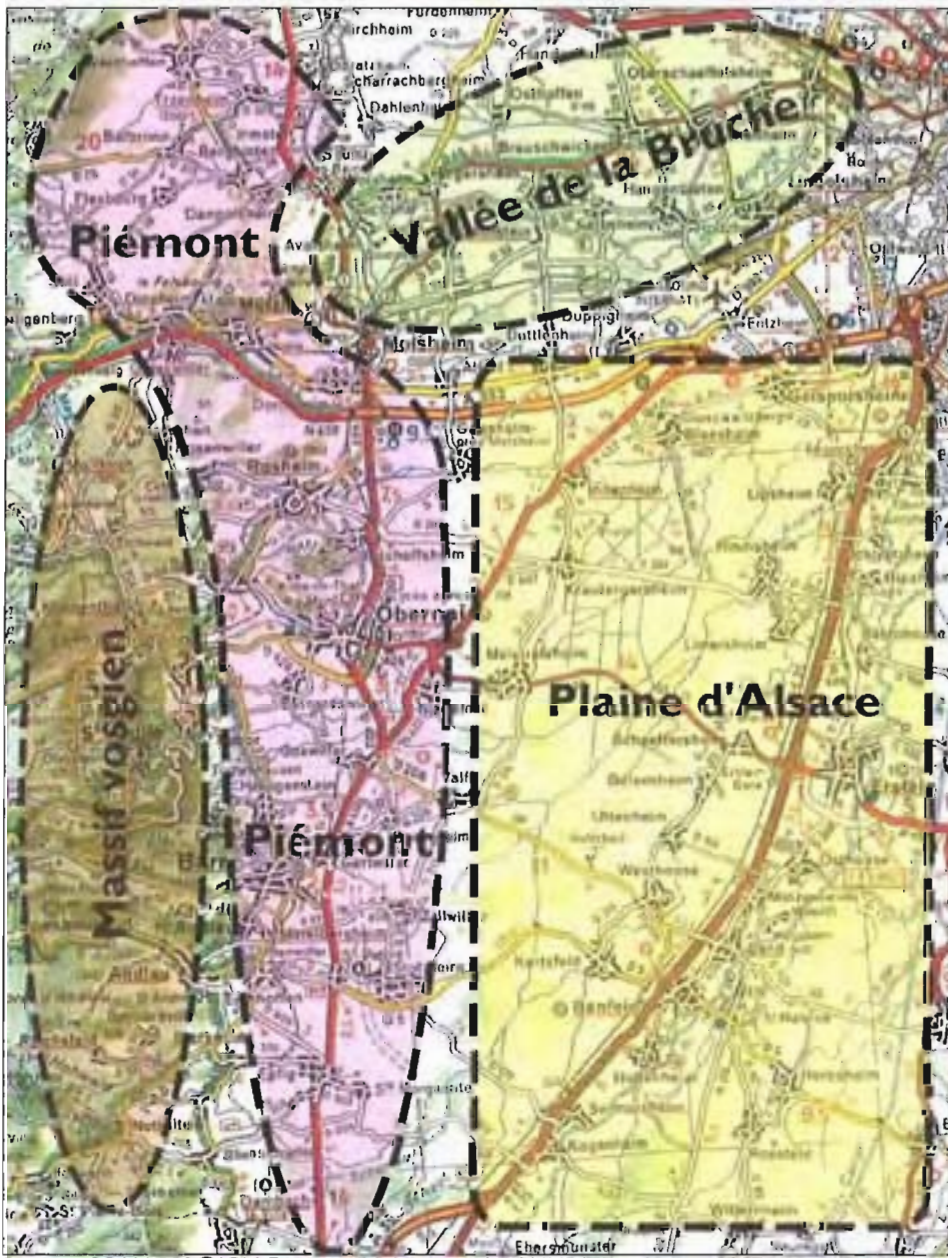
2.1.1. *Organisation de l'espace et du territoire*

On distingue à l'échelle du grand territoire les entités constitutives du paysage d'Obernai :

- la plaine d'Alsace à l'Est qui accueille les grandes cultures et les bois du Bruch,
- le piémont vosgien où se développe la viticulture,
- le massif forestier des Vosges à l'Ouest,
- la Vallée de la Bruche au Nord, qui s'étend du massif vosgien à l'agglomération strasbourgeoise,
- ainsi que les diverses vallées s'écoulant du massif vosgien à la plaine d'Alsace (Rosenmeer, Ehn, Dachsbad, Kirneck,...).

Obernai présente une situation géographique particulière, à la croisée de ces diverses entités. Nichée au pied du Mont Sainte-Odile, des collines sous-vosgiennes et au contact de la plaine agricole, Obernai, qui est traversée par l'Ehn, jouit d'un paysage vallonné de vignobles et de vergers.

Grandes entités paysagères



Source : SCAN 200@IGN France – Réalisation : ADAUHR/TD – Janvier 2007

2.1.2. Projets intercommunaux

➤ **Plan de Paysage du Piémont des Vosges :**

Certaines obligations liées à ce plan de paysage, qui date de la conception de la VRPV, ont une incidence directe sur un éventuel aménagement de la commune d'Obernai. Il nous a donc semblé utile de les rappeler ici. Le plan de paysage reprend les trois grandes unités paysagères du Piémont alsacien : les collines sous-vosgiennes et le vignoble, la plaine, le Bruch. Pour chacune d'entre elles, il propose un certain nombre de dispositions.

Le découpage en trois zones sensiblement parallèles l'une à l'autre orientées Nord-Sud, s'inscrit dans une approche globale qui souligne l'importance des liaisons transversales Est-Ouest. En effet, leur sauvegarde ou leur aménagement, face à une dynamique générale Nord-Sud amplifiée par la création de la RD 500 et de la VRPV, fait partie des enjeux paysagers du Piémont alsacien.

➤ **Schéma de Cohérence Territoriale :**

Le SCOT regroupe les 35 communes du canton de Rosheim, Obernai et Barr soit près de 57000 habitants (estimation INSEE, 2003). Aujourd'hui le Piémont des Vosges dispose d'une forte valeur résidentielle et touristique. Celle-ci résulte non seulement de la qualité de son cadre de vie et de son paysage, mais aussi de la vitalité de son économie et de ses services aux habitants.

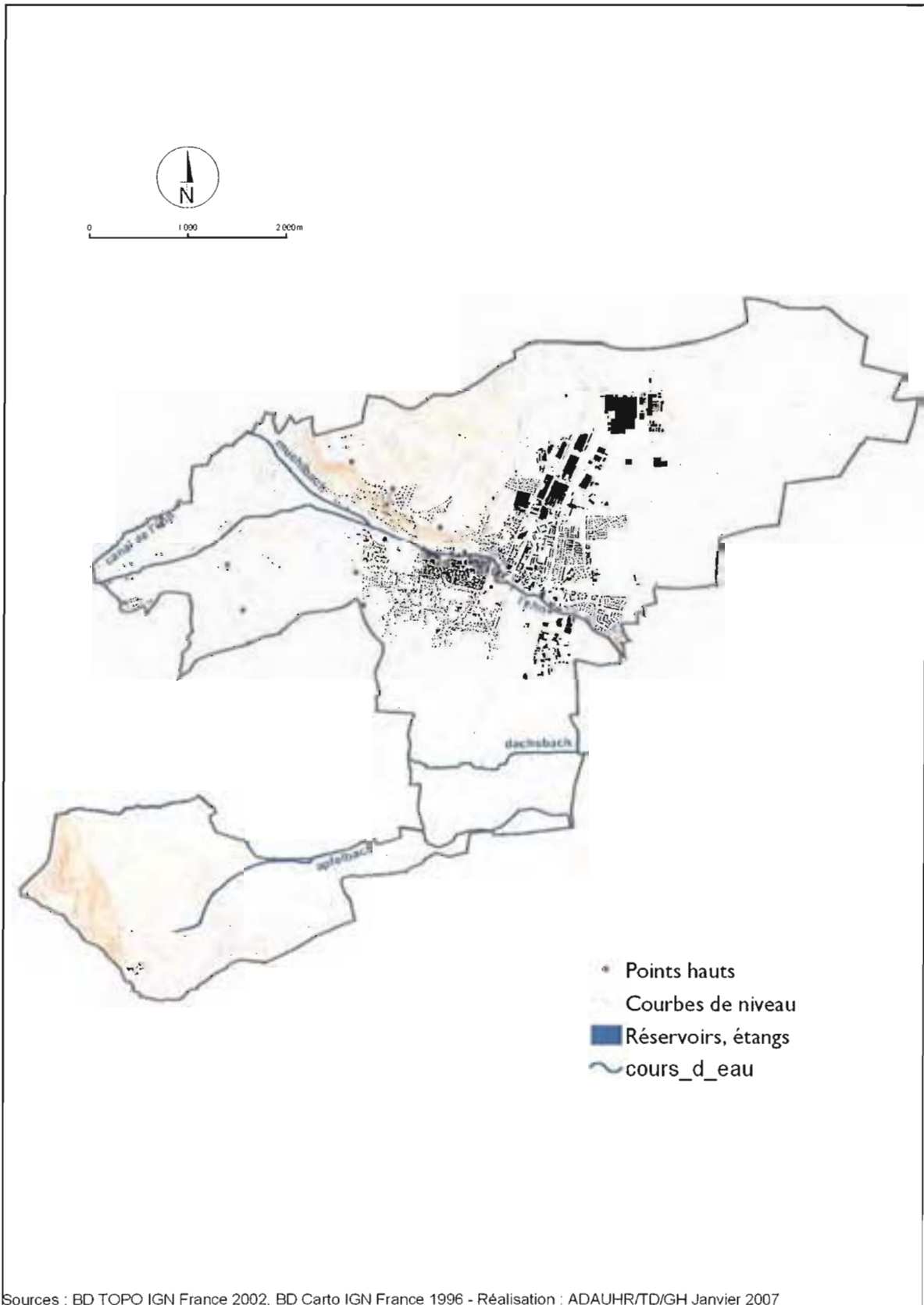
Les pressions démographiques et foncières se font de plus en plus fortes, notamment en raison de la proximité de l'agglomération strasbourgeoise. Elles pourraient, à terme, générer un excès de croissance qui risquerait de détériorer l'identité du Piémont des Vosges.

Le SCOT représente pour cela un outil stratégique de la préparation du territoire et de la maîtrise de son développement. Le PLU se doit d'observer les orientations du SCOT avec lequel il doit être compatible. Le projet de SCOT a été arrêté le 22 juin 2006.

➤ **Autres projets**

Une étude de zonage d'assainissement est en cours sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi qu'un projet d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) visant à promouvoir une politique volontaire et concertée en matière d'habitat.

Topographie / hydrologie



Sources : BD TOPO IGN France 2002, BD Carto IGN France 1996 - Réalisation : ADAUHR/TD/GH Janvier 2007

2.2. Sensibilités physiques

2.2.1. Topographie

Le territoire s'étend sur quatre unités topographiques et morphologiques :

- la plaine d'Alsace, à l'Est,
- les collines sous-vosgiennes, à l'Ouest,
- la vallée de l'Ehn,
- les premières pentes de la montagne vosgienne, au Sud-Ouest.

Les altitudes sont comprises entre 571 mètres à l'extrémité Sud-Ouest et 160 mètres à l'extrémité Nord-Est du territoire.

2.2.2. Géologie

La structure géologique d'Obernai résulte d'une histoire complexe. On discerne trois entités majeures :

- le massif vosgien avec son socle cristallin ;
- les collines sous-vosgiennes intermédiaires, affleurements composés de calcaires coquilliers et colithiques, terres d'élection des pelouses sèches, des vergers et des vignes ;
- la plaine avec d'une part des sols riches, favorables aux grandes cultures sur la partie lœssique et d'autre part les rieds de l'Apfelbach et Dachsbach, caractérisés par leurs terrains humides.

2.2.3. Hydrographie, cours d'eau, qualité des eaux

La géologie influe sur le fonctionnement hydrique. On distingue :

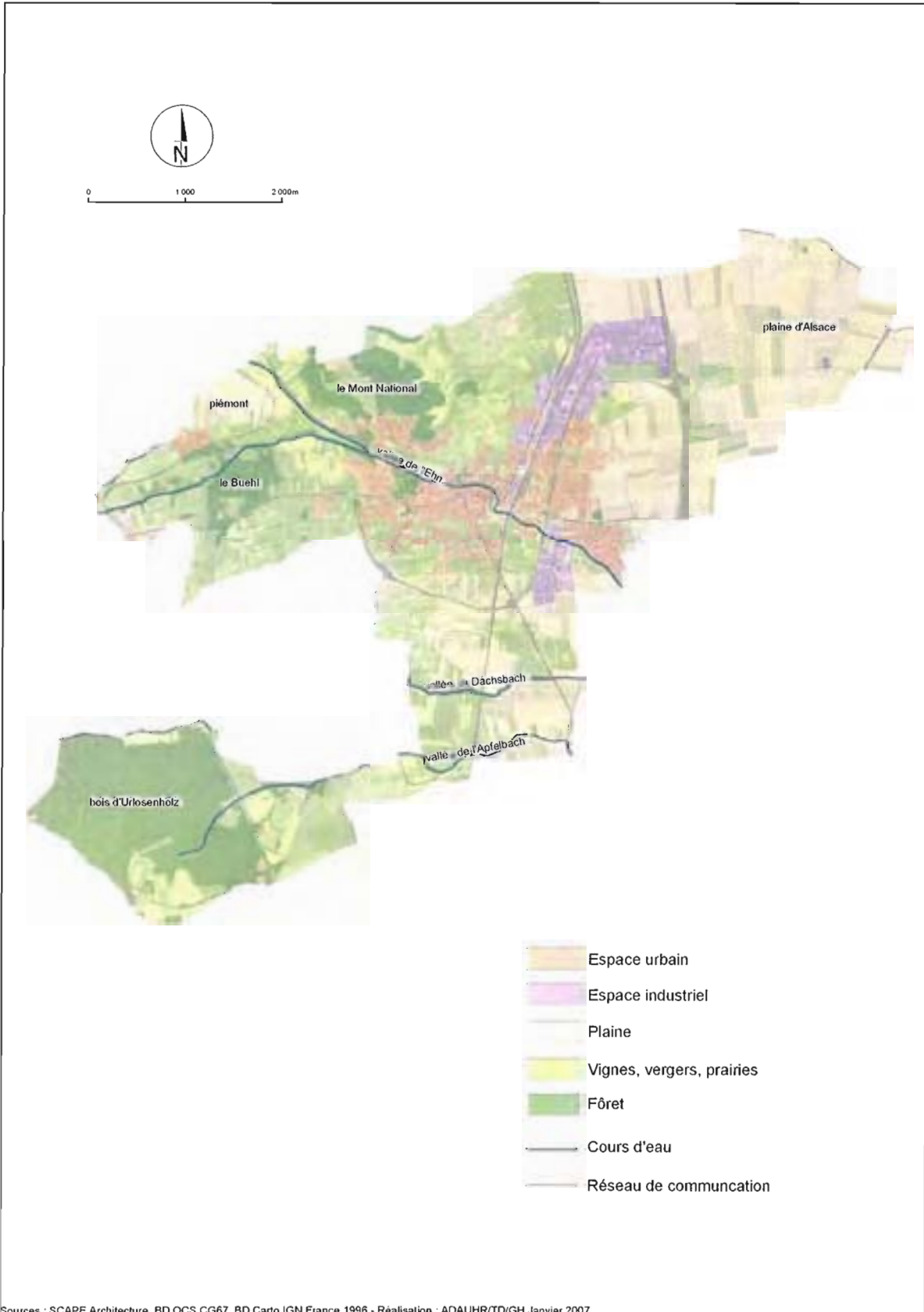
- La partie vosgienne qui fonctionne tel un château d'eau. Les eaux de pluie pénètrent la roche avant d'être restituée sous forme de sources alimentant les puits de captage. La source de l'Ehn se situe également dans cette partie ;
- Les collines sous-vosgiennes qui sont perméables et absorbent les pluies sans restituer naturellement ces précipitations ;
- La dépression du ried qui, malgré des drainages et la baisse de la nappe phréatique, peut être encore soumise à des inondations ponctuelles, surtout par la remontée des eaux de la nappe et par le débordement du Dachsbach et de l'Apfelbach.

➤ Eaux superficielles :

Le territoire est drainé par la rivière Ehn et les ruisseaux Dachsbach et Apfelbach (ce dernier non pérenne). Ces cours d'eau s'écoulent tous d'Ouest en Est. La qualité des eaux de l'Ehn sur le territoire d'Obernai est bonne (indice IB). Toutefois, son écoulement au voisinage direct des zones urbanisées doit inciter à maintenir une forte vigilance vis-à-vis de la maîtrise des flux et de la qualité des eaux de ruissellement des secteurs urbains pour éviter toute contamination des eaux de la rivière.

L'Ehn génère une zone inondable par débordement. Dans ces secteurs, des mesures de protection doivent être prises.

Composantes paysagères de la commune



➤ **Eaux souterraines :**

La nappe aquifère rhénane est présente à l'Est du territoire, dans la plaine. Les ressources en eaux y sont croissantes de l'Ouest vers l'Est, jusqu'à devenir très importantes à l'extrémité orientale, où sont d'ailleurs implantés les captages d'eau de la brasserie Kronenbourg, captages privés qui ne disposent pas de périmètres de protection soumis à arrêté préfectoral. La qualité de l'eau y est bonne (salinité moyenne S2).

2.2.4. Climatologie

La commune d'Obernai est soumise à un climat dégradé d'Ouest en Est, allant d'un climat continental montagnard à un climat continental relativement sec dû à l'effet de Fœhn des Vosges.

2.3. Grandes unités paysagères de la commune

A l'échelle de la commune trois grandes unités naturelles se dégagent :

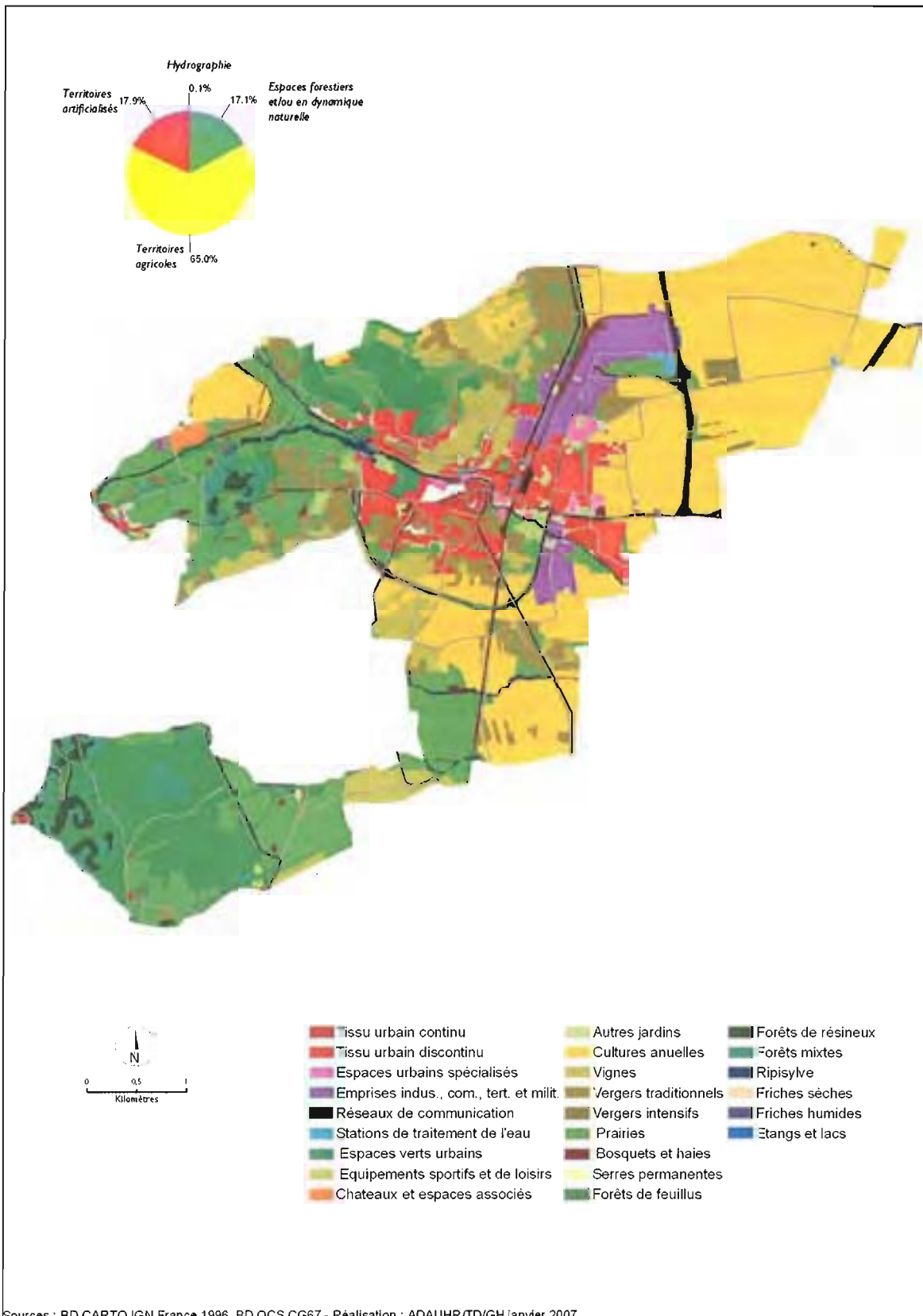
- la zone de cultures céréalières : terrains plats presque totalement dépourvus de repères naturels et de constructions. Cette unité ne présente guère d'intérêt en elle-même, si ce n'est pour les vues transversales vers le Piémont, qu'elle permet ;
- les collines sous-vosgiennes et la vallée de l'Ehn : unités fortement structurées par la topographie et une couverture végétale très variée, elles présentent une grande variété de paysages et de vues, souvent pittoresques ;
- le bois d'Urlosenholz : principal massif forestier sur le territoire d'Obernai, il occupe les pentes de la montagne vosgienne au pied du Mont Sainte-Odile.

2.4. Occupation des sols/nature des espaces libres

Globalement l'occupation des sols se définit comme suit :

- la ville dans le vallon de l'Ehn, sur les flancs du Mont National, ainsi que ses extensions résidentielles et industrielles dans la plaine ;
- la vaste zone de cultures céréalières intensives à l'Est du territoire ;
- les zones agricoles aux aptitudes et aux usages plus variés au Nord, à l'Ouest et au Sud de la ville, où l'on rencontre pêle-mêle vignes, vergers, labours et prés, mais aussi (notamment sur les flancs du Mont National) des taillis et des broussailles témoignant d'une déprise agricole ;
- la forêt au Sud-Ouest du territoire, et au lieu-dit Buehl vers Ottrott.

Occupation du sol

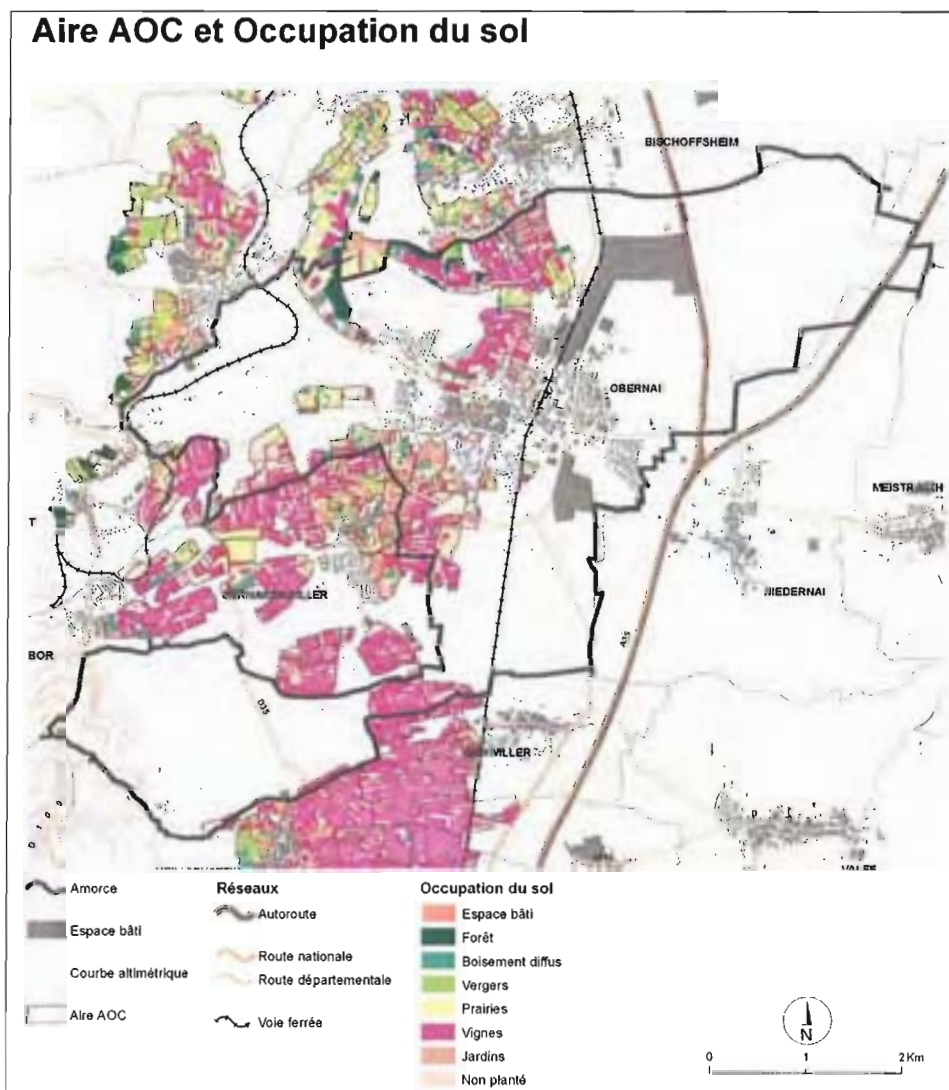


2.4.1. Terres agricoles

Alors que de nombreuses activités liées à l'agriculture sont établies sur la commune (lycée agricole, Association pour le Développement Agricole et Rural du Vignoble, verger expérimental d'Alsace VEREXAL,...), une seule exploitation en polyculture-élevage subsiste sur la commune, les autres étant liées à la viticulture. En revanche, la superficie agricole (cultures permanentes et cultures annuelles) représente 66% de la superficie du ban, soit environ 1 500 hectares.

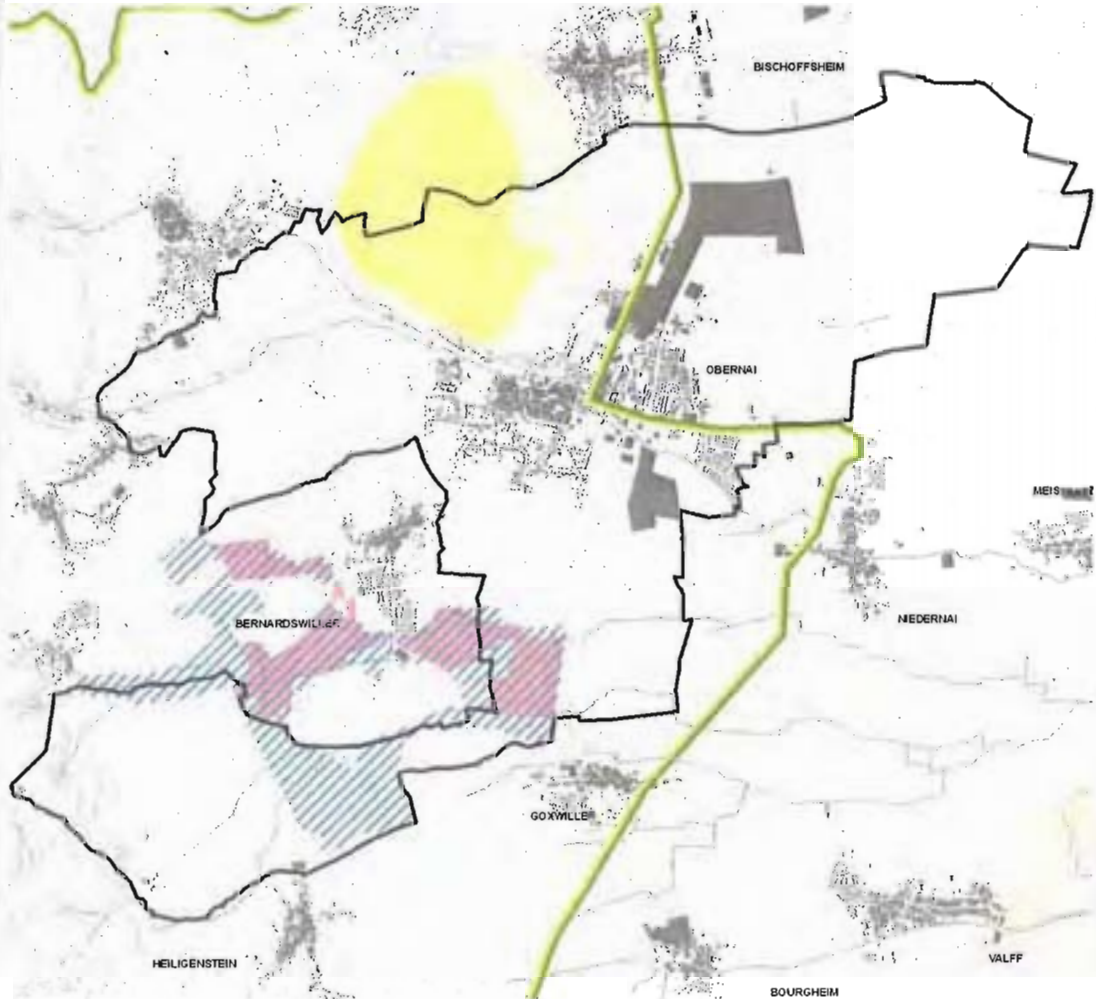
2.4.2. Zones AOC

La superficie de cultures viticoles représente près de 350 ha, à savoir 13,5% de la superficie du ban communal. Il n'existe cependant pas de véritable correspondance entre les surfaces cultivées en vignes et les secteurs classés en AOC. Des vergers, des surfaces de forêts ainsi que des zones urbanisées sont intégrés dans ce périmètre. La majeure partie du secteur AOC se situe sur les flancs du Mont National, ainsi qu'au Sud du centre ancien, il est parfois inclus dans le tissu bâti.



Source : SCOT du Piémont des Vosges

Protections environnementales



- | | | | |
|-------------|---------------------|--------------------------------------|---|
| Espace bâti | Courbe altimétrique | Protections environnementales | |
| Amorce | Cours d'eau | Site naturel inscrit | Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique |
| | | Zones humides remarquables | I |
| | | Projet Natura 2000 | II |



0 1 2 Km

Source(s) : BD TOPO © IGN 2002, DDE, DIREN - Réalisation : ADAUHR/ET/CK-TD/EP/GH-Octobre 2007

2.5. Milieux naturels et patrimoine biologique

2.5.1. Les protections environnementales

Le ban communal d'Obernai comprend des espaces protégés, inscrits à différents niveaux :

- Un projet d'extension **du réseau Natura 2000** (Site d'Importance Communautaire) dans le secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch au titre de la protection du papillon « Azuré de la Sanguisorbe » concerne le territoire de la Ville d'Obernai.
Les vastes étendues prairiales du Ried du Dachsbach, situées au Sud du ban communal, constitue en effet un noyau important de population de cette espèce.
Le Conseil Municipal par délibération du 10 avril 2006 a émis un avis favorable à ce projet d'extension.
- **Un Site inscrit** au titre de la loi du 2 mai 1930, le Massif des Vosges.
Une grande partie du ban communal est concernée par le classement en site inscrit du Massif des Vosges. Ce classement induit de surveiller l'évolution du site sur le plan paysager, notamment du point de vue de la qualité de l'architecture.
- **Une ZNIEFF de type I**, le Mont National et le Bischenberg.
Les ZNIEFF de type I sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- **Une ZNIEFF de type II**, les collines calcaires sous vosgiennes.
Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type I ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel

- Des cours d'eau recensés à l'inventaire des **zones humides remarquable**, le Dachsbach et l'Apfelbach.

2.5.2. **L'inventaire des richesses naturelles**

Source : Inventaire des richesses naturelles, 1996

La commune d'Obernai a élaboré un inventaire des richesses naturelles sur l'ensemble de son ban.

D'une manière générale, le territoire communal d'Obernai offre une richesse faunistique et floristique importante. Le document « Inventaire des richesses naturelles » édité en Novembre 1996 par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) décrit l'ensemble des sites retenus pour leurs richesses naturelles.

- **Le Ried de l'Apfelbach et du Dachsbach**

Le Ried du Dachsbach et de l'Apfelbach est caractéristique des rieds du piémont vosgiens. Moins prestigieux pour sa flore que les rieds noirs, on y rencontre tout de même quelques espèces d'orchidées : l'orchis brûlé, l'orchis morio ou l'orchis mâle.

Ce Ried est toutefois remarquable pour la faune et plus particulièrement pour l'avifaune. Des espèces rares et menacées s'y reproduisent comme le Courlis cendré, la Pie grièche grise, le Tarier des près et la Locustelle tachetée.

La présence du papillon « Azuré de la Sanguisorbe » est à l'origine d'un projet de classement en Site d'Intérêt Communautaire au titre du Réseau Natura 2000.

Ce secteur constitue également une zone humide remarquable inventoriée dans le schéma départemental des espaces naturels sensibles. A ce titre, ce sont des espaces inconstructibles de fait, depuis l'approbation du SDAGE III-Nappe-Rhin.

Par ailleurs, une demande de mise en protection (projet d'arrêté de protection de biotope) des cours d'eau du Dachsbach et de l'Apfelbach a été effectuée en 1992 (par les communes de Bernardswiller, Obernai et Goxwiller). Cette démarche est justifiée par les richesses faunistiques et floristiques ainsi que par la structure paysagère de ce milieu. A l'heure actuelle, la procédure n'a pas encore abouti et, dans l'intervalle, une partie de ces prairies a été transformée en champ de cultures.

- **La Chênaie xérophile**

Ce type de boisement est devenu rare en Alsace du fait de son défrichement au profit du vignoble. Le Chêne pubescent et le Chêne sessile sont accompagnés d'une grande variété d'arbustes (Viorne lantane, Camerisier, Troène, etc.). Parmi les bijoux botaniques subsistant sur cette colline, on peut citer le Lis martagon et plusieurs espèces d'orchidées (Céphalanthère rouge, etc.). Par ailleurs, le Chêne pubescent trouve sous cette latitude la limite septentrionale de son aire de répartition en Europe.

Ces sites figurent par ailleurs dans l'inventaire des ZNIEFF.

- **Les pelouses calcaires**

Le Mont National est connu pour sa grande richesse botanique. Les pelouses thermophiles ont été en partie urbanisées ou plantées en vignes mais il subsiste des parcelles relictuelles. Une douzaine d'espèces d'orchidées, l'Anémone pulsatile et la Gentiane cilié y sont présentes.

L'avifaune est également très riche avec la nidification d'espèces comme la Pie-grièche écorcheur. Il est également à noter, la présence remarquable de la Mante religieuse.

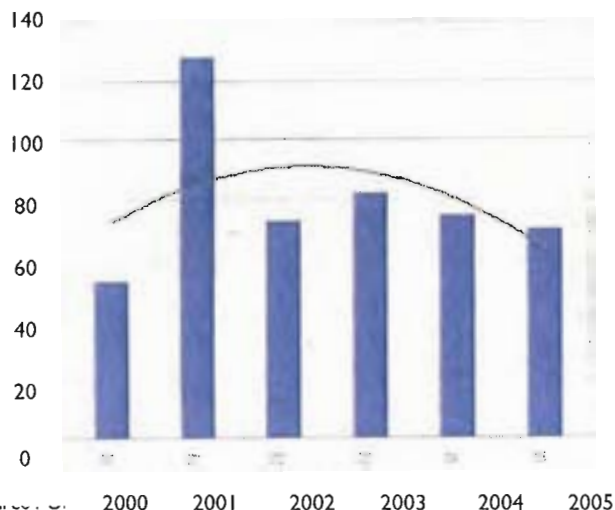
Ces sites figurent dans l'inventaire des ZNIEFF. Plusieurs parcelles communales font l'objet d'une gestion concédée au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA).

- **La plaine loessique**

Cette partie de la plaine est d'apparence inhospitalière pour la faune et la flore. Paradoxalement on y rencontre un mammifère rare en Europe, le Hamster commun qui fait l'objet d'une protection stricte au niveau international (Convention de Berne), communautaire (Directive Habitat 1993) ainsi qu'au niveau national (Arrêté du 23 avril 2007). Dans le cadre de la directive Habitat, Faune, Flore, l'Union Européenne prévoit notamment pour cette espèce une protection stricte de l'espèce, ainsi que de ses aires de repos et de reproduction.

Sur les parcelles du LEGTA d'Obernai situées à l'Est de la RD 500, des suivis sont menés chaque printemps sur l'évolution du nombre de terriers du Hamster commun.

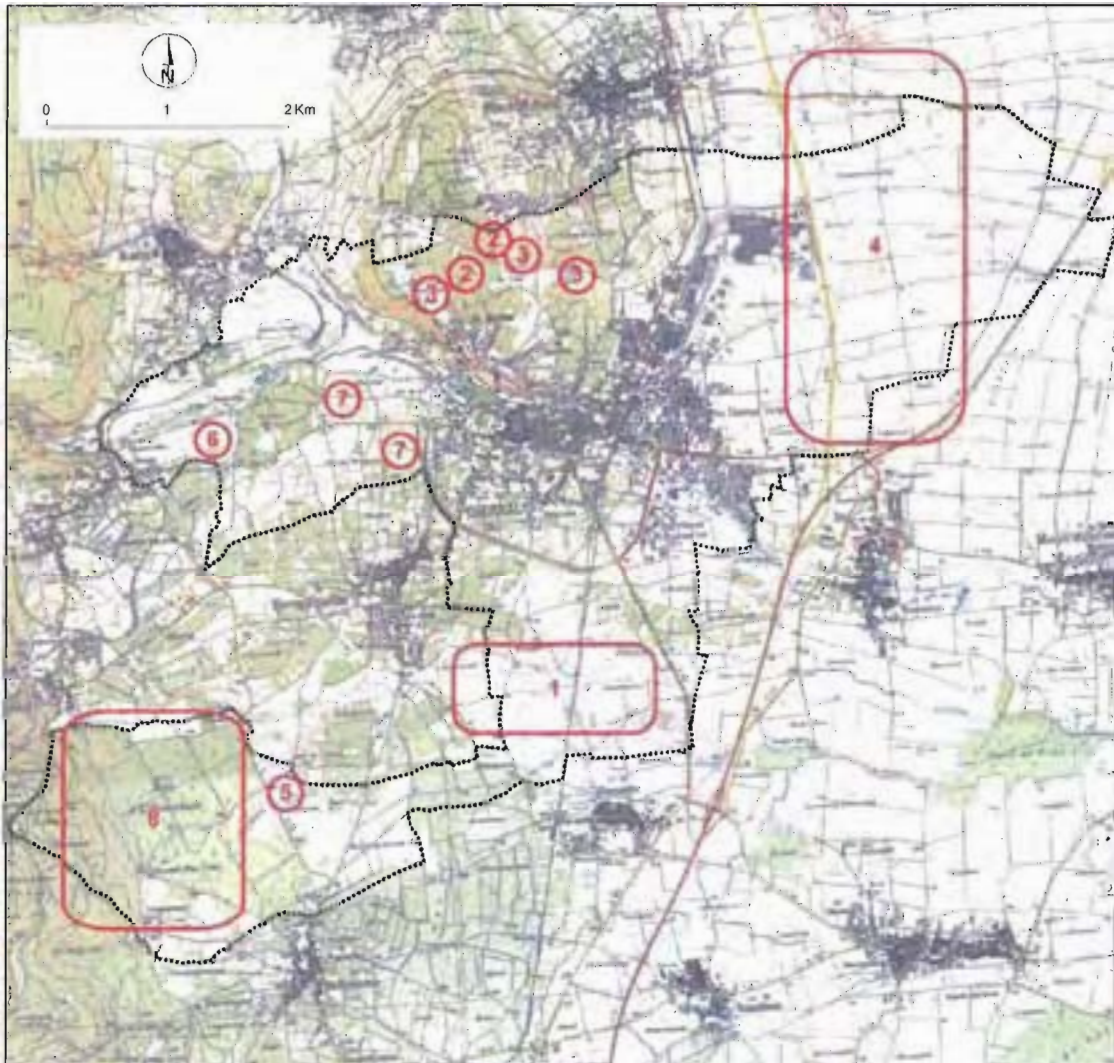
Evolution du nombre de terriers recensés entre 2000 et 2005 sur le LEGTA d'Obernai



En 2005, on observe une diminution du nombre de terriers (-7% par rapport à 2004). Les suivis ont mis en évidence que le Hamster commun suivait les rotations de culture et colonisait très rapidement la culture de luzerne, puisqu'en 2005, elle abritait la moitié des effectifs de l'espèce présente sur les parcelles du LEGTA.

Par ailleurs, deux batraciens remarquables et protégés sont également présents dans les friches : le Crapaud vert et le Crapaud calamite.

Commune d'Obernai
Cartographie de l'inventaire des richesses naturelles



- | | |
|--|---|
| 1. Ried de l'Apfelbach et du Dachsbach | 5. Prairies mésophiles et mésohygrophiles |
| 2. Chênaie xérophile | 6. Prairies à saules têtards |
| 3. Pelouses calcaires | 7. Vergers à hautes tiges |
| 4. Plaine loessique | 8. Forêt de l'Urlosenholz |

- **Les prairies mésophiles et mésohygrophiles**

L'intérêt principal de ce secteur réside dans la juxtaposition de différents milieux qui offrent site de reproduction et zone de chasse, notamment pour l'avifaune. Il est à noter plus particulièrement la présence de la Chouette chevêche et le Torcol fourmilier. L'entomofaune (partie de la faune constituée par les insectes) est également très intéressante.

- **Les prairies à saules têtards**

L'intérêt principal de ce site est la présence de nombreux saules têtards. Cet arbre remarquable façonné grâce à l'intervention humaine représente un joyau paysager à préserver. Ses anfractuosités hébergent une faune et une flore importantes. Les oiseaux cavernicoles sont parmi les hôtes privilégiés (Chouette chevêche, Torcol fourmilier, etc.), ainsi que certaines chauves-souris.

- **Les vergers à hautes tiges**

Les arbres fruitiers atteignent couramment plus d'un siècle. Arrivés à ces âges avancés, leurs cavités deviennent le gîte d'une faune riche et variée. De nombreuses chauves-souris trouvent refuge dans ces anfractuosités ainsi qu'une multitude de coléoptères et autres insectes. Les oiseaux sont sans doute les hôtes les plus visibles et on rencontre dans ces vergers plusieurs espèces présentes sur le liste rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace : la Chouette chevêche, le Torcol fourmilier, le Rouge queue à front blanc et rarement la Huppe fasciée.

Les orchidées sont également représentées dans ces milieux, les plus courantes sont les Orchis moucheron, militaire et plus occasionnellement l'Orchis pourpre.

- **La forêt de l'Urlosenholtz**

La forêt de l'Urlosenholtz est surtout remarquable par la variété de feuillus qu'on y retrouve et par sa structure diversifiée (présence de tous les stades de la forêt). Cette diversité ligneuse se retrouve aussi par conséquent au niveau de la faune et de la flore en général.

2.5.3. Le Scot du Piémont des Vosges – les noyaux centraux

Parmi les espaces sensibles repérés sur le territoire d'Obernai, trois secteurs sont identifiés par le Scot du Piémont des Vosges comme étant des noyaux centraux à protéger. Ces derniers doivent être préservés de toute urbanisation.

Les noyaux centraux sont des ensembles naturels dont la taille et l'état de conservation sont satisfaisants pour abriter durablement des populations animales et végétales dont le dynamisme démographique est suffisant pour alimenter les zones périphériques.

Le SCOT identifie également une aire AOC « inconstructible » qui devra répondre aux mêmes principes, excepté pour les secteurs qui étaient déjà inscrits en zone constructible au POS.

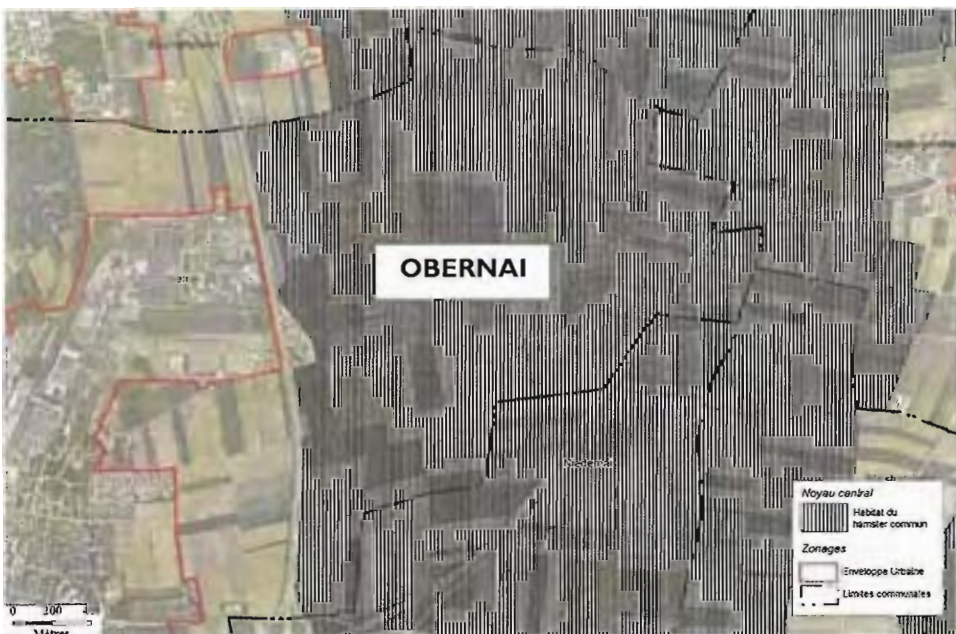
Trois noyaux centraux sont localisés, en totalité ou pour partie, sur le ban d'Obernai :

1. Les milieux thermophiles et vergers du Bischenberg :



Source : SCOT du Piémont des Vosges

2. Le plateau lœssique central au titre de la protection du Grand Hamster



Source : SCOT du Piémont des Vosges

3. Les débouchés des vallées du Dachsbach et de l'Apfelbach



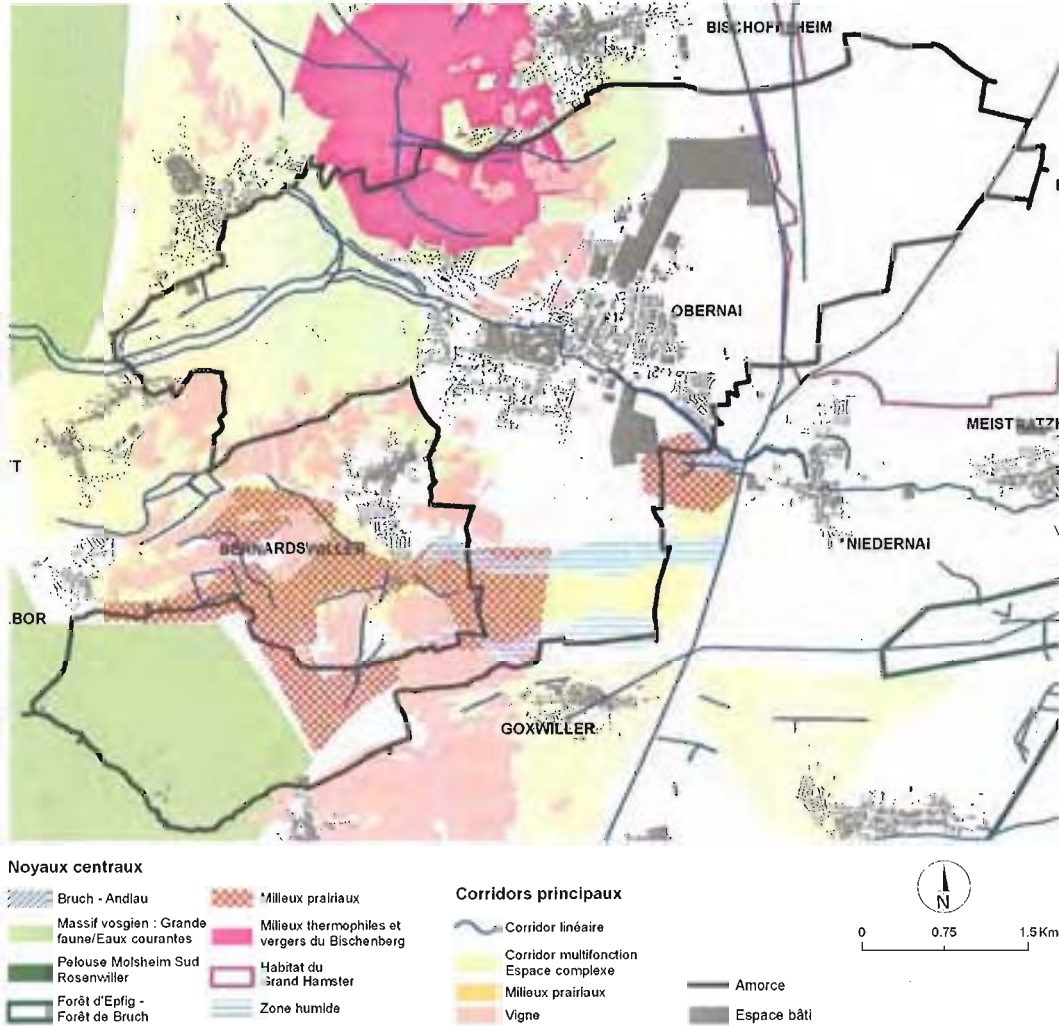
Source : SCOT du Piémont des Vosges

2.5.4. La Trame verte régionale

La Région Alsace a mené en 2002 une réflexion globale sur la définition de la Trame Verte en plaine d'Alsace. Dans le territoire du Piémont des Vosges, cette réflexion a été approfondie par le bureau d'études Ecolor dans le cadre de son étude « Trame biologique et paysagère » menée en 2003. Les résultats de cette étude permettent d'affiner l'inventaire des niches écologiques en pointant les sites d'intérêt majeur et complémentaires du secteur d'Obernai :

Sites	Communes	Types de milieu	Espèces déterminantes
Bischenberg	Obernai Bischoffsheim Rosheim Boersch	Pelouse calcaire Forêt thermophile Vergers	Végétation avifaune
Vallon du Dachsbach- Apfelbach	Obernai Bernardswiller Goxwiller Heiligenstein	Prairie riedienne Roselière Ripisylve	Avifaune
Vallon de l'Ehn	Obernai Niedernai	Prairie riedienne Vergers Ripisylve	Végétation Avifaune
Gravière du plateau loessique	Obernai Rosheim Griesheim	Carrière	Batraciens
Vallée de l'Ehn amont	Obernai Boersch Ottrot	Prairies Bois	

La trame verte sur le territoire d'Obernai



Source(s) : BD TOPO © IGN 2002, ECOLOR - Réalisation : ADAUHR/ETICK-TD/IEP-Novembre 2005

Source : SCOT du Piémont des Vosges - ECOLOR